

À LA UNE

PROJET DE LOI "4D", ÉTUDES SUR LES IMPACTS DE LA COVID-19, ÉCHÉANCES ÉLECTORALES, L'IGD À L'INITIATIVE !

Cette 2^{ème} édition de notre Lettre de la Gestion Déléguée est l'occasion de vous présenter le projet de loi 4D qui mobilisera chacun d'entre nous durant les prochaines semaines.

Vous trouverez également le témoignage de Keolis sur la mise en place d'un dispositif d'études dédié aux mobilités et modes de vie au temps de la COVID-19. Il complète utilement le bilan fait par le 3^{ème} point d'étape de notre [Observatoire IGD-Covid](#) relatif à l'impact de la crise sanitaire sur les services publics délégués.

L'une des conclusions de ce document est que nous souhaitons proposer à la puissance publique un pipe-line de projets qui pourraient être réalisés en gestion déléguée.

C'est ce que nous ferons après les prochaines échéances régionales et départementales, en proposant à toutes les associations d'élus membres de notre Institut d'identifier les projets des nouveaux exécutifs de chaque échelon administratif et de tenter d'en retirer une feuille de route pour les 5 prochaines années, dans laquelle les industriels et les financeurs pourront s'engager. Ces réflexions, menées également en concertation avec l'État, seront présentées à chacun des candidats aux élections présidentielles de 2022.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous remercie de votre fidélité

Pierre-Emeric CHABANNE
Délégué Général de l'IGD

UN MOIS DE MAI AU CŒUR DE L'ACTUALITÉ DES TERRITOIRES

En ce mois de mai, l'actualité est dense pour les territoires. Le projet de loi 4D ("différenciation, décentralisation, déconcentration et décomplexification") a été présenté en conseil des ministres le 12 mai.

Nous nous proposons de revenir sur ce texte, qui ambitionne de faire évoluer l'organisation territoriale française conduisant à un rapprochement des administrations du terrain et à des évolutions en termes de compétences des collectivités. Nous verrons que les partenariats publics-privés sont également concernés.

Face aux conséquences économiques de la crise sanitaire, les territoires sont également en première ligne. Ce second numéro de la "lettre de la gestion déléguée" met en exergue l'articulation du plan de relance et de ses déclinaisons territoriales.

Dans ce contexte, la commande publique est un instrument au service d'objectifs sociaux, économiques et environnementaux. En témoignent les élections régionales et la mission d'information confiée par Jean CASTEX à deux parlementaires visant à rendre la commande publique plus durable et plus responsable.

Au Parlement, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi "climat-résilience" issu des travaux de la convention citoyenne. Ce sont maintenant les sénateurs qui examinent ce texte. La présente lettre se propose de retenir dans sa rubrique "valeurs montantes" les acteurs portant la voix des territoires prenant part au débat au Sénat.

Violette SORIANO
Directrice de SEANCE PUBLIQUE

SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



Olivia
GREGOIRE

Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Économie sociale, solidaire et responsable

Le verdissement de la commande publique : c'est concret, c'est voté, et à l'unanimité ! Dans 5 ans, tous les marchés publics comprendront une clause environnementale. Nous renforçons ainsi la proposition de la [@conv_citoyenne](#).

#ClimatRésilience #DirectAN

6 avril 2021



Barbara
POMPILI

Ministre de la Transition écologique



Demain, les 200 milliards d'euros que représente annuellement la commande publique seront dépensés en prenant en compte des critères environnementaux. C'est concret, c'est voté ! #ClimatResilience

6 avril 2021



Institut de la Gestion
Déléguée (IGD)

Découvrez le 1^{er} numéro "Le pouvoir de contrôle de l'autorité concédante" de notre nouvelle collection "Kesaco" !
Collection pédagogique et synthétique à destination notamment des élus et de leur service juridique !

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse contacts@fondation-igd.org
#servicepublic #gestiondéléguée #concession



achatpublic.com

#CommandePublique : Plus de 110 milliards € de contrats recensés en 2019...

#MarchésPublics #OECF

30 avril 2021

Commande publique : plus de 110 milliards d'euros de c...
L'Observatoire économique de la commande publique,
organe émanant de la Direction des affaires juridiques ...
lemoniteur.fr



FOCUS PROJET DE LOI "4D"

Porté par la ministre de la cohésion des territoires, Jacqueline GOURAULT, le projet de loi 4D a été présenté en conseil des ministres le 12 mai. Il sera examiné par la commission des lois et en séance publique au Sénat au mois de juillet. Plusieurs de ses articles peuvent avoir une incidence sur les modes de contractualisation entre les entreprises et les collectivités locales.

Articles relatifs aux transports et à l'énergie

- **Article 6** : Prévient le transfert de routes nationales aux départements, à la métropole de Lyon et aux métropoles. L'article organise le transfert d'une partie des routes nationales non concédées aux départements et aux métropoles ;
- **Article 7** : Prévient la décentralisation de routes nationales à titre expérimental aux régions. Les régions volontaires peuvent exercer à titre expérimental pendant 5 ans la compétence d'aménagement et de gestion des routes nationales et autoroutes non concédées ;
- **Article 8** : Prévient le transfert de maîtrise d'ouvrage des routes nationales et permet à l'Etat de transférer la maîtrise d'ouvrage d'une opération d'aménagement du réseau routier national non concédé aux régions, départements, métropoles, communautés urbaines ;
- **Article 61** : Sécurise juridiquement les contributions de toutes personnes publiques ou privées au financement d'ouvrages et aménagements dans le cadre des contrats de concession autoroutiers ;
- **Article 63** : Simplifie la répartition des compétences en matière d'entretien des réseaux de distribution de gaz en transférant la propriété des canalisations de gaz situées entre le réseau public de distribution et l'amont du compteur aux collectivités territoriales propriétaires des réseaux publics de distribution de gaz lorsque ces parties ne sont pas déjà intégrées dans la concession.

Autres dispositions

- **L'article 47 confère une valeur législative aux contrats de cohésion territoriale.**
- Le Chapitre VII du titre VII comportant les articles 70, 71, 72, 73 prévoit un renforcement de la **transparence des entreprises publiques locales**.
- L'article 74 prévoit d'ouvrir la possibilité aux conseils départementaux et régionaux de saisir les Cours des comptes régionales d'une demande d'évaluation de leurs politiques publiques.
- L'article 79 prévoit la possibilité pour les collectivités de confier à un organisme public ou privé l'encaissement de certaines recettes, dont la liste sera définie par décret dans les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF).



PLAN DE RELANCE

Les régions PACA et Normandie sont les premières à avoir bénéficié en avril 2021 du plan de relance **React-EU. Composante territoriale du plan de relance européen "NextGenerationEU", il destine aux régions européennes 47,5 milliards d'euros**. La dotation française s'élève à 3 milliards d'euros en 2021 et est répartie entre les différentes régions.

La mise en œuvre à l'échelon territorial du plan France Relance, présenté le 3 septembre 2020 s'accélère.

- **A l'échelon régional**, le premier contrat d'avenir qui concerne la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été signé le 5 janvier 2021. Il s'inscrit dans la relation Etat-régions, cadrée par « l'accord régional de relance » signé le 28 septembre 2020, fondé sur les différents « contrats d'avenir », pour lesquels Etat et régions se sont engagés à verser 40 milliards d'euros.

- **Au plan infrarégional**, la coopération se traduit par la signature d'accords départementaux de relance. A l'échelon intercommunal et communal, ces coopérations prennent la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le 15 avril, le Premier ministre, Jean CASTEX, et le président de la métropole de Nice, Christian ESTROSI, ont signé le protocole d'intention du CRTE actant le financement de plusieurs projets de la métropole de Nice.



FOCUS COMMANDE PUBLIQUE DANS LES DÉBATS DES ÉLECTIONS RÉGIONALES



Page idées
du site Les Républicains

« Instaurer la priorité locale dans la commande publique pour qu'elle bénéficie en priorité aux entreprises françaises, notamment dans la commande publique locale ». Elle « est un outil de politique industrielle [...] Il nous faut notamment fixer l'objectif d'atteindre en cinq ans 100% de produits français dans la restauration collective. »



Boîte à outils programmatique
pour les élections
départementales et régionales

> **Action culturelle et éducation** : Inciter à l'achat des équipements pédagogiques auprès des librairies indépendantes par les établissements et veiller à l'application du 1% artistique pour tous les lieux publics.
> **Environnement** : Mettre en place une politique d'achat et de commande publique locale et durable pour les régions et les départements.



Les 12 engagements des
départements de Gauche, site
Parti socialiste

« Utiliser systématiquement le levier de la commande publique pour favoriser l'introduction de clauses sociales. »



Plateforme programmatique pour
des projets écologistes, élections
régionales et départementales,
site EELV.

> **Environnement** : La commande publique doit intégrer des critères d'efficacité énergétique et environnementale (flotte de véhicules, équipements...) et ne pas soutenir certains secteurs jugés polluants.
> **Emploi** : Généralisation des clauses d'insertion sociale et environnementale dans les commandes publiques.



Tribune d'Edwige DIAZ, Membre du
Bureau national du RN, tête de liste
Nouvelle-Aquitaine du 21/04/2021

« Afin de renforcer les entreprises françaises, il faut, dans un premier temps durant la période de crise, et définitivement à terme, adopter un assouplissement dérogatoire du code des marchés publics. Cette mesure passe par : [Un pourcentage d'attribution de la commande publique réservé aux PME.] »

Sélection réalisée par **Séance Publique**

LES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS D'ÉLUS SUR LE PROJET DE LOI CLIMAT-RÉSILIENCE LORS DE L'EXAMEN DU TEXTE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF)



Guy GEOFFROY
Maire de Combs-la-Ville, président de l'association des maires de Seine et Marne.



Sylvain ROBERT
Maire de Lens et coprésident de la commission "Aménagement" de l'Association des maires de France.

L'ASSOCIATION DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE (ADF)



Arnaud MERVILLE
Vice-président du conseil départemental de la Meuse chargé de l'environnement et la transition énergétique.

RÉGIONS DE FRANCE



Michel NEUGNOT
Vice-président du conseil régional de Bourgogne-Franche Comté et président de la commission "Transport et mobilités" de Régions de France.



Agnès LANGEVINE
Vice présidente du conseil régional d'Occitanie et présidente de la commission "Transition écologique" de Régions de France.

LES SÉNATEURS INVESTIS SUR LE PROJET DE LOI « CLIMAT-RÉSILIENCE »



Arnaud de BELENET
Sénateur de Seine-et-Marne (Ap. UC), Rapporteur pour avis de la Commission des Lois sur la partie du projet de loi "Climat-Résilience" sur les sujets relatifs à la commande publique aux atteintes à l'environnement, à l'urbanisme, à la lutte contre l'artificialisation des sols.



Marta de CIDRAC
Sénatrice des Yvelines (LR), Rapporteuse de la Commission du Développement durable sur le projet de loi "Climat-Résilience". Elle traitera notamment des sujets relatifs à l'économie circulaire, à l'information des citoyens à l'énergie renouvelable et au titre VI du projet de loi.



Pascal MARTIN
Sénateur de la Seine-Maritime (UC), Rapporteur de la Commission du Développement durable sur le projet de loi "Climat-Résilience". Il rapportera notamment les sujets relatifs au "droit du travail, au développement durable, au code minier et à la protection des espaces sensibles".



Philippe TABAROT
Sénateur des Alpes-Maritimes (LR), Rapporteur de la Commission du Développement durable sur le projet de loi "Climat-Résilience" sur le titre "se déplacer".



Dominique ESTROSI - SASSONE
Sénatrice des Alpes-Maritimes (LR), Rapporteuse de la Commission des Affaires économiques sur le volet "logement" du projet de loi "Climat-Résilience".



Anne-Catherine LOISIER
Sénatrice de la Côte-d'Or (UC), Rapporteuse de la Commission des Affaires économiques du projet de loi "Climat-Résilience" sur les dispositifs relatifs à la consommation, l'alimentation et l'agriculture.



Jean-Baptiste BLANC
Sénateur du Vaucluse (LR), Rapporteur de la Commission des Affaires économiques sur la partie "artificialisation des sols" du projet de loi "Climat-Résilience". Il est par ailleurs rapporteur du groupe de travail sénatorial sur l'objectif de "zéro artificialisation nette" en territoires.



Daniel GREMILLET
Sénateur des Vosges (LR), Rapporteur de la Commission des Affaires économiques sur la partie "énergie" du projet de loi "Climat-Résilience".



Christine LAVARDE
Sénatrice des Hauts-de-Seine (LR), Rapporteuse pour avis de la Commission des Finances du projet de loi "Climat-Résilience" sur les articles 30, 32, 35 et 62.

LES ACTUALITÉS DE L'IGD

PRÉSENTATION DE LA LETTRE D'ACTUALITÉ JURIDIQUE ET JURISPRUDENTIELLE

L'IGD est heureux de vous présenter sa toute nouvelle **lettre mensuelle d'actualité juridique et jurisprudentielle**.

Ce nouvel outil, réservé à ses membres, est l'occasion de présenter les derniers grands arrêts des juridictions administratives et de faire un focus sur les évolutions de la jurisprudence sur tel ou tel sujet d'intérêt majeur.

Issue de la veille que conduit l'IGD depuis 2017, elle présente de manière dynamique les grandes évolutions à venir, en particulier depuis la mise en œuvre du nouveau Code de la commande publique.

Elle est enfin l'occasion de donner la parole à nos experts qui, chaque mois, éclaireront telle jurisprudence et la mettront en perspective.

Si vous souhaitez recevoir cette actualité, merci de vous inscrire à contacts@fondation-igd.org

SAVE THE DATE

L'IGD est heureux de vous inviter à son Webinar « Collectivités et opérateurs : même enjeu, la transition énergétique »

Mercredi 9 juin 2021 de 14h30 à 16h

Animé par Michel THIOLLIÈRE, Membre du CA de l'Agence Européenne pour la Coordination des Régulateurs de l'énergie, ancien Maire de Saint-Etienne et Sénateur de la Loire.

CLIQUEZ SUR CE LIEN POUR VOUS INSCRIRE

Avec l'appui technique de

WEBINAR DU 9 JUI 2021 - COLLECTIVITÉS ET OPÉRATEURS : ENJEUX COMMUNS, LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'IGD, en partenariat avec Acteurs Publics, organise un Webinar le mercredi 9 juin prochain de 14h30 à 16h pour présenter son rapport « Collectivités locales : comment relever le défi de la transition énergétique ? ».

Ce Webinar, animé par Michel THIOLLIÈRE, membre du Conseil d'Administration de l'Agence Européenne pour la Coordination des Régulateurs de l'énergie, donnera la parole à des experts, élus et opérateurs, qui échangeront sur cette transition à multiple entrées.

En effet, les acteurs sont nombreux et les pratiques diverses : règles du marché imposées par le régulateur principalement pour l'électricité, décisions gouvernementales pour la trajectoire de production et la transition énergétique, recherche d'une meilleure performance et résilience notamment par l'usage des technologies intelligentes ou encore développement de l'autoconsommation et des ENR.

Autant de sujets abordés avec pédagogie et illustrés par des retours d'expériences.

[Inscrivez-vous dès maintenant en cliquant ici](#)

TÉMOIGNAGE : MOBILITÉS ET MODES DE VIE AU TEMPS DE LA COVID-19

Opérateur pionnier dans le développement des transports publics, Keolis a mis en place un dispositif d'études dédié aux mobilités et modes de vie au temps de la COVID-19, qui permet un suivi régulier des effets de la crise grâce à plusieurs vagues d'enquêtes menées depuis février 2020.

L'approche de Keolis consiste d'une part à mesurer statistiquement dans la durée l'impact de la crise sanitaire sur les comportements des français grâce à des enquêtes réalisées auprès d'un échantillon de 1 200 à 1 500 personnes sur chaque type de territoire (Ile-de-France, métropole et grande ville, ville moyenne, petite ville, bourg et zone rurale). D'autre part, elle vise à approfondir la compréhension de ces changements les plus significatifs, dans le cadre d'un programme d'enquêtes qualitatives animées par des sociologues. Ces enquêtes menées chaque fois auprès de 50 à 100 personnes de tous âges et territoires sous forme de réunions de groupes online ou d'entretiens téléphoniques individuels vont plus loin que les simples constatations statistiques. L'approche de Keolis tend aussi à mesurer précisément par l'analyse de données les conséquences de cette crise sanitaire sur le marché des déplacements (volume, orientation, modes, rythme...) grâce aux nouvelles possibilités offertes par les outils de suivi anonymisés de traces GPS d'un portefeuille de 5 millions d'utilisateurs français de smartphones. Elle permet enfin d'évaluer l'impact plus spécifique de cette crise sur le trafic des réseaux grâce à un suivi avancé des données billettiques.



Jean-Charles KOHLHAAS, Vice-Président du SYTRAL, à propos de cette méthodologie d'observation : « Je crois que les mobilités s'étudient, avant tout, à partir des sciences humaines (sociologie, économie et psychologie). Le rôle d'un élu d'une Autorité Organisatrice de Transport est de se nourrir de ces réflexions avant de construire un plan de mobilités ou d'imaginer des projets d'infrastructures. »

CONTACTS

IGD Institut de la gestion déléguée
www.fondation-igd.org
Pierre-Emeric CHABANNE
pchabanne@fondation-igd.org

SÉANCE PUBLIQUE
www.seance-publique.com
Violette SORIANO
vsoriano@seance-publique.com